

LA VÉRITÉ SUR VOS IMPÔTS

LES EXTRAITS D'UN LIVRE EXPLOSIF

AVEC **Europe1**

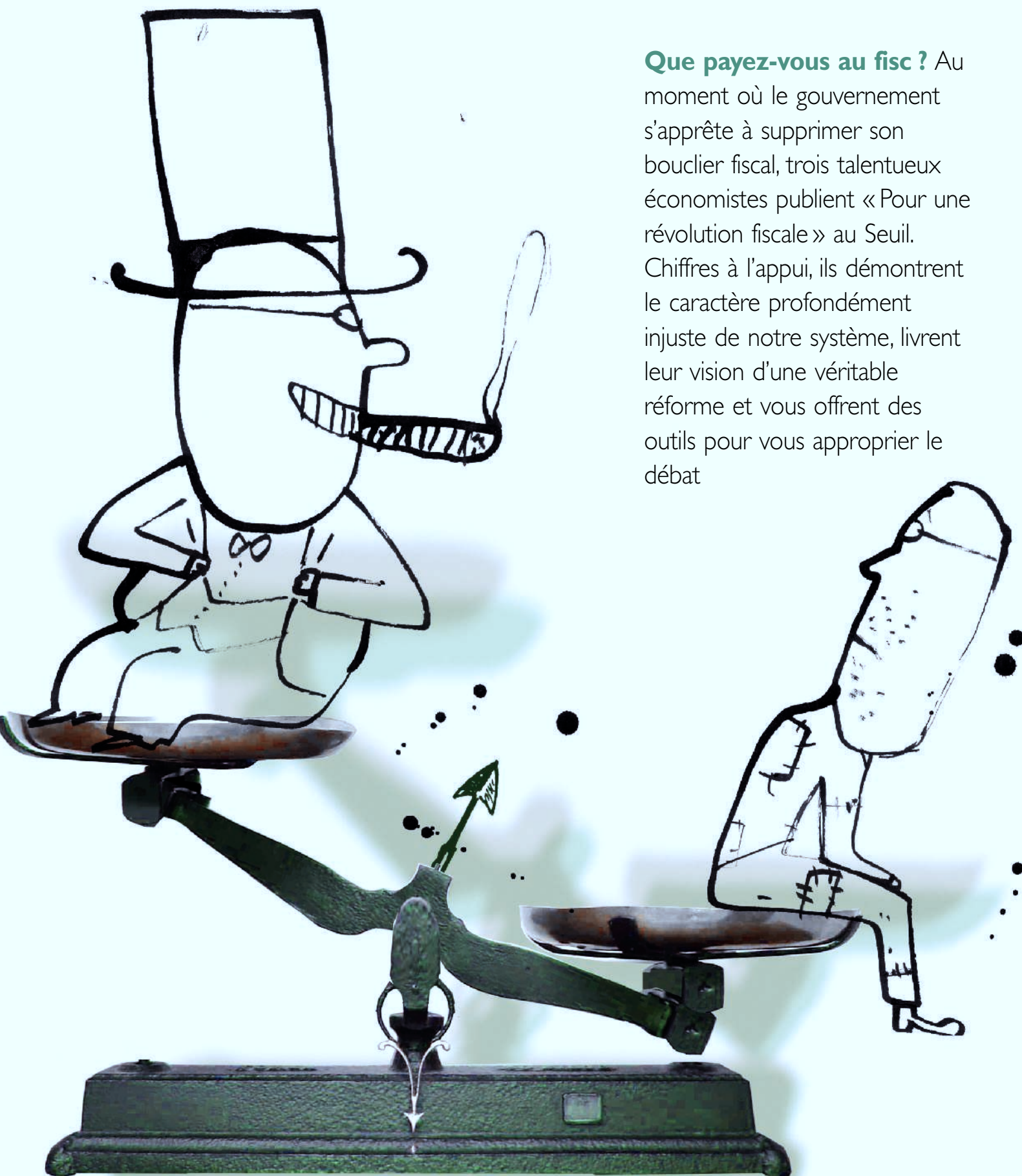
le nouvel
Observateur

N° 2411 du 20 au 26 janvier 2011



© ZOUBEIR SOUISSI/REUTERS

TUNISIE
L'ESPOIR



Que payez-vous au fisc ? Au moment où le gouvernement s'apprête à supprimer son bouclier fiscal, trois talentueux économistes publient « Pour une révolution fiscale » au Seuil. Chiffres à l'appui, ils démontrent le caractère profondément injuste de notre système, livrent leur vision d'une véritable réforme et vous offrent des outils pour vous approprier le débat

La vérité sur vos impôts

Avec

Europe 1

Français, réveillez-vous ! Ne vous laissez pas endormir par les promesses de réforme fiscale de Nicolas Sarkozy (voir encadré p. 14) ou par les projets plus ou moins précis de la gauche pour 2012. Prenez en main votre destin de contribuable. Voilà le message que lancent trois économistes – Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez – dans un petit livre efficace au titre explicite : « Pour une révolution fiscale » (Seuil), dont « le Nouvel Observateur » publie en exclusivité les bonnes feuilles.

Pour commencer, penchez-vous un peu sur vos propres impôts. Combien payez-vous ? Rares sont ceux qui le savent vraiment. Faites le test dans votre entourage... Le plus souvent, la personne interrogée vous donnera le montant de sa mensualité d'impôt sur le revenu. Parfois, elle vous précisera son taux effectif d'imposition. D'autres vous diront qu'ils ne sont pas imposables, comme la moitié des ménages français... Bien sûr, toutes ces réponses sont fausses ou plutôt lacunaires. Car elles négligent un prélèvement qui pèse bien plus lourd que l'impôt sur le revenu : la contribution sociale généralisée (CSG). Il est vrai que pour s'acquitter de cet impôt, créé par le gouvernement de Michel Rocard en 1990, pas besoin de remplir une déclaration, de signer un chèque ou de mettre en place un virement bancaire. La CSG est prélevée directement sur votre salaire avec les cotisations sociales, et réglée au fisc par l'employeur. Si ce n'était

l'écart entre le salaire brut et le net, l'opération serait presque indolore !

Pourtant le taux général de la CSG est de 8% (7,5% auquel s'ajoute 0,5% de contribution au remboursement de la dette sociale). Elle rapporte pratiquement deux fois plus que l'impôt sur le revenu : 94 milliards d'euros, contre 52 milliards en 2010 (voir notre tableau p. 18). Surtout, la CSG, qui s'applique à toutes les ressources (salaires, dividendes, loyers...), remplit chaque année davantage les

caisses de l'Etat ou de la Sécu, alors que l'impôt sur le revenu – attaqué par les réformes successives et mité par les niches fiscales – rétrécit comme peau de chagrin. « Même si c'est le prélèvement sur lequel tous les débats politiques se concentrent, ne vous y trompez pas, l'impôt sur le revenu est un impôt croupion, en fin de vie, que depuis vingt ans la droite comme la gauche ne pensent qu'à diminuer », assure Thomas Piketty. D'ailleurs il pèse assez peu dans l'ensemble des prélèvements obligatoires : 3% seulement sur les quelque 49% prélevés globalement sur nos revenus... Les diverses cotisations sociales (dont la CSG), elles, comptent pour 23%, et la TVA pour 13%.

Question plus sensible encore : qui paie quoi aujourd'hui ? Les ménages les plus aisés acquittent-ils toujours, proportionnellement, plus d'impôts que les familles modestes ? L'impôt joue-t-il encore, en France, un rôle dans la réduction des inégalités ? C'est l'objectif théorique du barème progressif de l'impôt sur le revenu, dont le taux va de 5,5% à 41%. Mais la réalité s'en éloigne... Le grand mérite de l'ouvrage de Piketty, Landais et Saez est justement de se livrer à une radiographie précise de la somme des charges qui pèse sur chaque citoyen, en fonction de ses revenus. Et là, surprise ! Un simple coup d'œil au graphique page 16 confirme ce qu'a laissé entrevoir l'« affaire Bettencourt ». Plus on est riche, moins on paie d'impôts. « Les patrimoines ne se sont jamais aussi bien portés depuis un



Camille Landais est chercheur à Stanford (Californie). Il est notamment l'auteur des « Hauts Revenus en France. 1998-2007 » (Ecole d'Economie de Paris, 2008).



Thomas Piketty, professeur à l'Ecole d'Economie de Paris, est un des spécialistes des inégalités de revenus et de patrimoine.

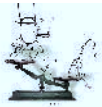


Emmanuel Saez, enseignant à l'Université de Berkeley (Californie), a travaillé avec les conseillers de Barack Obama sur les inégalités de revenus et de fiscalité.

DK

Jean-Michel Sicoe-fedphoto

Rodolphe Eschen-fedphoto



siècle », notent les auteurs. Moins taxé que le travail, le capital prospère, à peine affaibli par les crises. Et cela va au-delà de quelques anecdotes individuelles, soulignent les auteurs : les 5% des Français les plus riches – 2,5 millions de personnes – paient proportionnellement moins d'impôts que tous les autres ! Leur conclusion est sans appel : « *Cela signe l'échec d'un système fiscal.* »

Peut-on sortir de cette situation et revenir en France à une fiscalité plus juste, et donc théoriquement mieux acceptée ? « *C'est tout à fait possible*, affirme Thomas Piketty, *à condition de ne pas tomber dans deux travers classiques : le "c'est trop compliqué", et le "yaka".* » Le piège du « yaka », explique l'économiste, ce sont les propositions floues et

non chiffrées. Car elles sont condamnées d'avance. En matière fiscale, le diable est dans les détails techniques.

Exemple : la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, pratiquée par presque tous nos voisins. Elle simplifie la vie des contribuables, puisque c'est leur employeur qui acquitte l'impôt pour eux, leur versant un salaire « net » de toute charge. En France, c'est un véritable serpent de mer. Car, pour sauter le pas, il faut régler une autre question technique : doit-on continuer à calculer l'impôt au niveau de la famille, ou doit-on – comme tous nos voisins à l'exception de l'Allemagne – adopter un système individuel ? Sans individualisation de l'impôt, le prélèvement à la source devient un vrai casse-tête. « *On ne peut donc pas se*

contenter de dire : il faut faire un grand impôt progressif sur le revenu et le prélever à la source. Il faut dire précisément de quel impôt on parle, et comment on va le faire. Si les choses ne sont pas dites clairement avant l'élection de 2012, rien d'ambitieux ne pourra être entrepris », parie l'économiste.

Pour forcer un débat que Nicolas Sarkozy espère enterrer par un simple réaménagement cosmétique avant même le début de la campagne présidentielle, Piketty et ses coauteurs font une proposition de réforme globale, précise et chiffrée, pour moderniser un système qui date de... 1914 ! Pour eux, il n'y a aucune raison de maintenir en France un double système : impôts sur le revenu d'un côté, CSG de l'autre. Il faut les fusionner en conservant la progressivité de l'IR et l'assiette large de la CSG (qui intègre tous les revenus, y compris ceux du capital). Cet impôt serait individuel, payé par chacun sur son revenu, quelle que soit sa situation de famille, et prélevé à la source. Les niches fiscales seraient toutes supprimées, et le quotient familial remplacé par une allocation par enfant.

Resterait à décider selon quel barème on impose les revenus ainsi définis. « *Là tout est possible*, explique Thomas Piketty, *un modèle ultralibéral qui taxerait à 13% tous les revenus, un barème de droite avec un taux maximum de 50%, un de gauche montant jusqu'à 70%... ou un système ultra-égalitaire allant jusque 90%.* »

Avec en tête une contrainte majeure : les ressources dont ont besoin l'Etat et la Sécurité sociale. Au niveau d'endettement actuel du pays, avec des objectifs d'assainissement des finances publiques scrutés par les marchés financiers, il est difficile d'envisager une baisse des recettes. Difficile aussi d'envisager une hausse, puisque, à 49%, le taux de prélèvement en France est déjà très élevé. Les auteurs proposent un taux de prélèvement effectif allant de 2% à 60%. Leur réforme rendrait 100 euros de pouvoir d'achat annuel aux smicards, « *un coup de pouce historique !* », lance Thomas Piketty. Elle réduirait la pression fiscale jusqu'à des revenus mensuels de 7 000 euros brut (97% de la population), et augmenterait de 10% l'impôt de ceux qui gagnent plus de 100 000 euros par mois.

Chaque parti ou chaque candidat peut, bien sûr, proposer un autre barème. Aux électeurs de trancher. Pour les y aider, Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, épaulés par Guillaume Saint-Jacques, ont justement lancé le site compagnon de leur livre – www.revolution-fiscale.fr – où chacun peut, en quelques clics, simuler sa propre réforme. Vive la démocratie fiscale !

SOPHIE FAY et DOMINIQUE NORA

Que va faire Sarkozy ?

Drôle de fin de mandat pour Nicolas Sarkozy. Empêtré dans les contradictions de la première loi fiscale de son quinquennat, la loi Tépà, mère du très contesté bouclier fiscal, il se voit contraint de la détricoter, pour éviter qu'elle ne lui revienne en boomerang pendant la campagne présidentielle de 2012. L'opération déminage a commencé fin juillet. Le président a demandé à la Cour des Comptes de lui remettre au plus vite un rapport sur la possible convergence de la fiscalité franco-allemande. L'Allemagne n'ayant ni impôt sur la fortune (ISF) ni bouclier, voilà un bon moyen de se débarrasser des deux ! Léger problème : la suppression de l'ISF ferait un trou de 3 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat... Où les trouver ? A François Baroin, le ministre du Budget, de donner une réponse : un avant-projet de loi – avant l'été. Un vrai casse-tête. Si le sort du bouclier fiscal est scellé – « *il est politiquement mort !* », assure le député UMP Gilles Carrez –, celui de l'impôt sur la fortune est moins clair. Difficile de prendre le risque de favoriser à ce point les plus hauts patrimoines quand, dans la majorité, certains ouvrent le débat sur les 35 heures ou la générosité de l'indemnisation du chômage. Baroin a donc déjà rétro-pédalé : « *Notre volonté politique n'est pas de faire disparaître coûte que coûte l'ISF.* » Il réfléchit toutefois à son aménagement. La première piste, qui tient à cœur aux parlementaires UMP, c'est d'alléger la taxation de la résidence principale. Plusieurs modalités sont à l'étude : l'exonérer tout ou partiellement (jusqu'à 500 000 euros par exemple), augmenter l'abattement de 30%... ou tout simplement supprimer la première tranche d'ISF (qui porte sur les patrimoines compris entre 790 000 et 1,1 million d'euros). La deuxième piste concerne les grandes fortunes, qui vont perdre l'avantage du bouclier. Là, Bercy comme les parlementaires songent à revenir sur le système de plafonnement de l'impôt tel qu'il existait lorsque l'impôt sur la fortune a été instauré par la gauche en 1988. Pour combler le manque à gagner, faut-il taxer davantage les revenus du patrimoine, comme semble le souhaiter Nicolas Sarkozy ? Il a répété à Toulouse, lors de ses vœux aux forces économiques, qu'il n'était « *pas normal que les revenus du patrimoine soient moins taxés que ceux du travail* ». La gauche ne dit pas autre chose lorsqu'elle plaide pour que ces revenus soient soumis au barème de l'impôt sur le revenu et ne bénéficient plus du prélèvement libérateur. Mais voilà : cela nous éloignerait du modèle allemand, dans lequel le patrimoine est beaucoup moins taxé qu'en France ! Les parlementaires UMP, eux, préféreraient que l'on crée une tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu pour les plus riches, comme l'a fait l'Allemagne. Mais pour l'instant Nicolas Sarkozy ne veut pas en entendre parler.

Pour expertiser ces différentes pistes, deux processus sont lancés. D'un côté, le groupe de travail animé par François Baroin et composé de parlementaires de la majorité. De l'autre, les commissions des Finances de l'Assemblée et du Sénat, qui ne veulent plus se laisser dicter un texte. La course est lancée.

S. F.



POUR UNE RÉVOLUTION FISCALE

Ce que les Français Et comment

Dans leur livre*, les économistes Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez démontrent l'iniquité de notre fiscalité et proposent – à prélèvement constant – une imposition plus juste. Morceaux choisis

Tout le monde en convient : la fiscalité française est asphyxiée par sa complexité et par sa faible progressivité réelle, qui menacent de rompre le lien de confiance entre les citoyens et l'impôt. Chacun suspecte son voisin de mieux tirer parti que lui du système en vigueur. Et chacun soupçonne – avec raison – les plus aisés de s'en sortir mieux que tout le monde, ce qui rend très difficile l'acceptation des réformes et des efforts à partager. Le problème aujourd'hui n'est ni de réduire ni d'augmenter les impôts. Il s'agit bien plutôt de les remettre à plat, de mieux les répartir, de les rendre plus simples, plus équitables et plus lisibles.

Tout le monde en convient, mais personne ne fait rien. Pire encore : malgré les discours, l'accumulation invraisemblable de niches fiscales se poursuit chaque année. Qu'il s'agisse

des cadeaux aux plus riches (bouclier fiscal, ISF, successions) ou des mesures s'adressant à des groupes plus larges (intérêts d'emprunt, heures supplémentaires), la politique fiscale de l'actuel gouvernement a surtout consisté à ajouter de nouvelles couches de complexité et de règles dérogatoires à un système fiscal qui en compte déjà beaucoup trop. Et les propositions de « révolution fiscale » actuellement brandies à gauche comme à droite sont tellement floues et engageant si peu leurs auteurs qu'il y a fort à parier que l'inertie, l'accumulation de rustines et l'absence de réforme de fond perdureront après 2012.

Un système spécialement injuste

Venons-en à la question essentielle : si l'on prend en compte l'ensemble des prélèvements obligatoires, le système fiscal fran-

çais est-il progressif ou régressif ? Le site www.revolutionfiscale.fr permet pour la première fois de répondre rigoureusement à cette question. Et la réponse est sans appel : le système est légèrement progressif jusqu'au niveau des « classes moyennes », puis devient franchement régressif au sein des 5% les plus riches – et surtout à l'intérieur du 1% le plus riche (soit 0,5 million de personnes sur 50 millions).

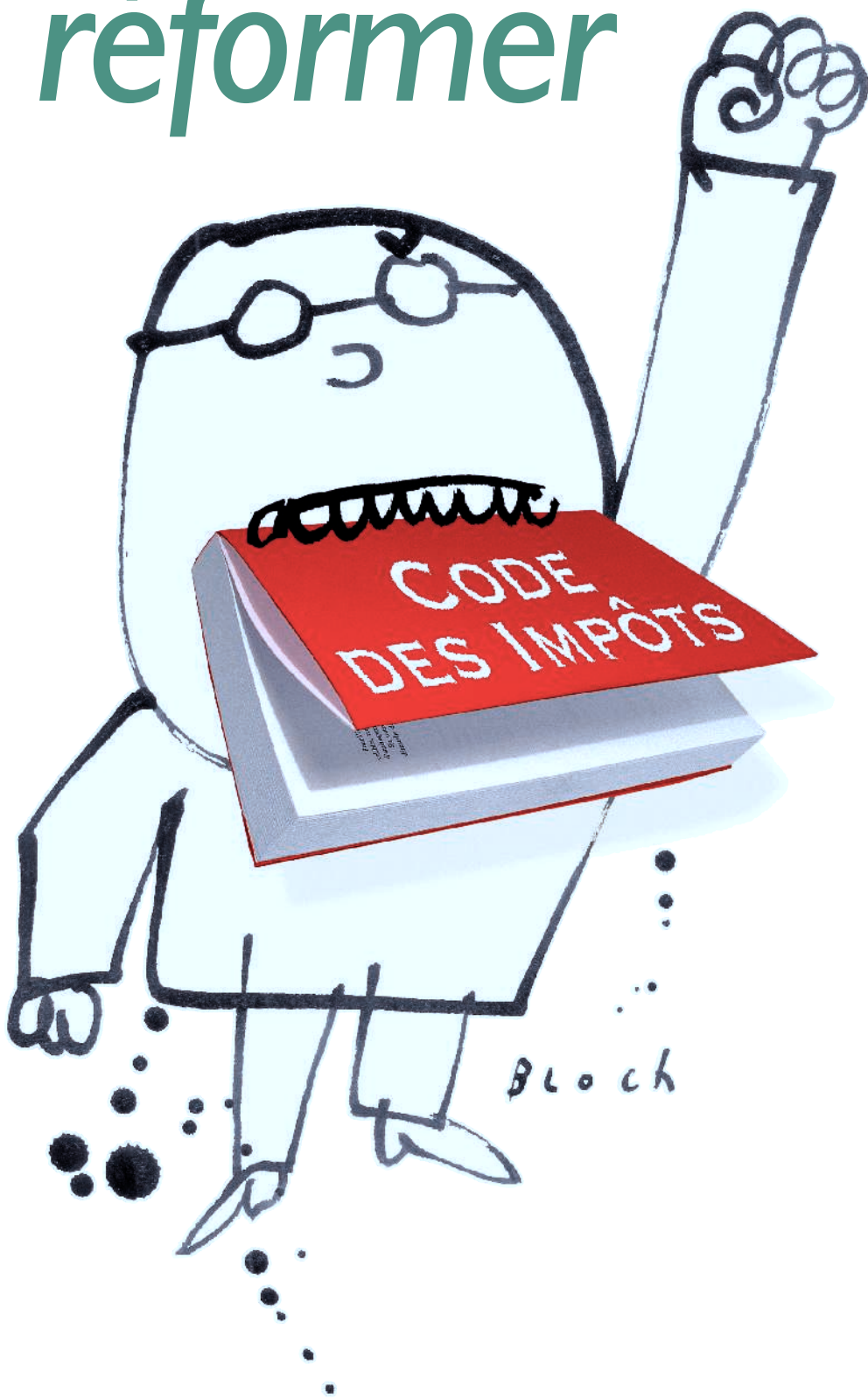
Plus précisément, si l'on classe les Français en fonction de leur revenu individuel total avant impôt (travail et capital), on obtient les résultats suivants. Les 50% des Français les plus modestes, gagnant entre 1 000 euros et 2 200 euros de revenu brut par mois, font actuellement face à des taux effectifs d'imposition s'étageant de 41% à 48%, avec une moyenne de 45%. Les 40% suivants dans la pyramide des revenus, gagnant entre 2 300 euros et 5 100 euros par mois, sont tous taxés à des taux de l'ordre de 48% à 50%. A dire vrai, les taux effectifs sont quasi stables pour tous les revenus compris entre 1 700 euros et 6 900 euros, soit près de 80% de la population, ce qui correspond à une très grande « classe moyenne ». Puis, à l'intérieur des 5% des revenus les plus élevés (gagnant plus de 6 900 euros) et surtout du 1% le plus riche (gagnant plus de 14 000 euros), les taux effectifs d'imposition se mettent très nettement à décliner et ne dépassent guère les 35% pour le 0,1% des Français les plus aisés (50 000 personnes sur 50 millions).

Les revenus des Français

En France en 2010	Nombre de personnes adultes	Revenu brut mensuel par adulte	Part dans le revenu total	Patrimoine moyen par adulte	Part dans le patrimoine total
Classes populaires Les 50% les plus pauvres	25 millions	1 500 €	27%	14 000 €	4%
Classes moyennes Les 40% du milieu	20 millions	3 000 €	42%	154 000 €	34%
Classes aisées Les 10% les plus riches	5 millions	8 600 €	31%	1 128 000 €	62%

Source : www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre premier

paient vraiment... réformer



Les pauvres surtaxés...

Contrairement à une idée répandue, les travailleurs à bas salaire sont des contribuables lourdement imposés dans le système actuel, et en aucune façon des « assistés ». Si l'on prend en compte l'ensemble des prélèvements obligatoires (y compris les cotisations sociales et les impôts sur la consommation, qui ne sont « indolores » que pour ceux qui ne font jamais leurs courses), on constate que les revenus modestes supportent aujourd'hui des impôts extrêmement élevés – avec des taux effectifs d'imposition de l'ordre de 45% à 50%, alors que les plus riches sont à 30% ou 35%.

Les actionnaires privilégiés !

Au-delà de cette faillite de l'impôt sur le revenu, la deuxième raison fondamentale expliquant la régressivité du système fiscal français est le poids excessif des cotisations sociales pesant sur le travail. Pour ce qui concerne les cotisations retraite et chômage, l'idée d'un prélèvement fondé principalement (voire exclusivement) sur le travail peut se justifier : après tout, les revenus du capital n'accumulent pas de droit à pension de retraite ou allocation chômage. Encore faudrait-il que cette logique contributive s'applique véritablement : actuellement, les cotisations retraite des travailleurs à bas salaire servent en partie à subventionner les retraites des cadres, d'une part parce que rien n'est fait pour corriger les écarts d'espérance de vie, et d'autre part parce que ceux qui ont commencé à travailler tôt sont contraints de cotiser plus longtemps que les autres – iniquité que la récente réforme des retraites et le passage à 62 ans viennent d'aggraver.

Quoi qu'il en soit, ce type de justification ne saurait s'appliquer aux autres cotisations sociales : il n'y a aucune raison pour que seuls les revenus du travail contribuent au financement de l'assurance-maladie et de la politique familiale, qui bénéficient à tous les résidents. Afin que chacun puisse réaliser l'étendue du phénomène et qu'un diagnostic partagé puisse être établi, nous avons ras-



49% de prélèvements obligatoires

	En milliards d'euros	Par adulte et par mois	En % du revenu national
Revenu national en 2010	1 680	2 800 €	100%
Cotisations sociales	386	630 €	23%
• Maladie, famille, formation, etc.	164	270 €	10%
• Retraite et chômage	221	370 €	13%
Impôt sur la consommation (TVA et autres impôts indirects)	224	370 €	13%
Impôt sur le revenu	146	240 €	9%
• Impôt sur le revenu (IRPP)	52	80 €	3%
• Contribution sociale généralisée (CSG)	94	160 €	6%
Impôt sur le capital (IS, TF, ISF, DMTG)	62	100 €	4%
Total des prélèvements obligatoires	817	1 350 €	49%

IS : impôt sur les bénéfices des sociétés. TF : taxe foncière.
ISF : impôt sur la fortune. DMTG : droits de succession.

Source : www.revolution-fiscale.fr, annexe au chapitre premier

semblé des données aussi complètes que possible sur les différentes masses de revenus du capital (revenus financiers et revenus fonciers) en France depuis 2005, telles qu'elles apparaissent dans les comptes nationaux établis par l'Insee et la Banque de France, et nous les avons systématiquement comparées aux masses apparaissant dans les assiettes imposables de l'impôt sur le revenu (IRPP) d'une part, et de la contribution sociale généralisée (CSG) d'autre part.

Les résultats obtenus sont édifiants. Moins de 20% des revenus du capital réels (tels que mesurés par les comptes nationaux) se retrouvent dans la base de l'impôt progressif sur le revenu. Par comparaison, plus de 90% des revenus du travail réels (tels que mesurés par les comptes nationaux) sont imposés au barème progressif d'imposition. Pour les revenus fonciers, on retrouve à peine plus de 25% des revenus réels dans la base d'imposition, ce qui s'explique d'une part par le fait que

la législation fiscale autorise de très larges déductions pour les revenus fonciers réels (sans parler des multiples régimes permettant de générer des déficits fonciers, dispositifs Borloo, Besson, Scellier, Périssol, etc. – presque chaque ministre a inventé le sien) et, d'autre part et surtout, par l'exonération complète des revenus fonciers imputés.

Pour les revenus financiers, on retrouve moins de 15% des revenus réels dans la base d'imposition. Par exemple, sur les quelque 170 milliards d'euros d'intérêts et de dividendes reçus chaque année par les ménages d'après les comptes nationaux (40 milliards d'intérêts, 70 milliards de dividendes, 50 milliards de produits financiers crédités et re-capitalisés sur les contrats d'assurance-vie), moins de 20 milliards se retrouvent dans les déclarations de revenus. Année après année, on constate par exemple que le total des dividendes reportés dans les déclarations de revenus atteint péniblement 13 à 14 mil-

liards d'euros (moins de 1 point de revenu national), alors que les allocations chômage reportées dans ces mêmes déclarations sont à elles seules deux fois plus élevées (28 à 29 milliards d'euros, soit légèrement plus que les revenus fonciers figurant dans les déclarations !).

Refonder notre fiscalité

Notre système d'imposition directe des revenus doit être entièrement refondé. D'abord parce qu'il n'assure plus son rôle en matière de progressivité. Au contraire : comme nous venons de le démontrer, il contribue à rendre notre système fiscal encore plus régressif, et donc injuste. Ensuite – et ce second point est intimement lié au premier – parce qu'il est devenu tellement complexe et illisible qu'il mine l'ensemble du système fiscal français et qu'il ne peut plus être sauvé par des petites réformes à la marge.

Un nouvel impôt sur le revenu

Ce livre plaide pour une révolution fiscale précise et opérationnelle, dont tous les détails sont chiffrés au grand jour. Nous proposons en particulier la création d'un nouvel impôt sur le revenu, remplaçant un grand nombre de taxes existantes, notamment la contribution sociale généralisée (CSG), l'actuel impôt sur le revenu (qui, sous sa forme actuelle, serait purement et simplement supprimé), le prélèvement libérateur, la prime pour l'emploi et le bouclier fiscal. Ce nouvel impôt sur le revenu, payé par tous les Français et socialement adapté à la France du XXI^e siècle, sera entièrement individualisé, prélevé directement à la source sur les revenus du travail et du capital (comme l'actuelle CSG, et avec la même assiette que cette dernière), suivant un barème progressif (comme l'actuel impôt sur le revenu). Une partie des recettes de ce nouvel impôt sur le revenu – qui se présente de facto comme une extension de l'actuelle CSG, mais avec un barème progressif – sera affectée à la protection sociale, exactement de la même façon que l'actuelle CSG.

VENDREDI 21 JANVIER DE 18H À 20H SUR Europe 1

« IMPÔTS : QUELLE RÉFORME ? »

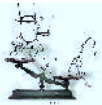


EUROPE 1 SOIR

NICOLAS DEMORAND



BIEN ENTENDU



Vive la progressivité !

Voici comment fonctionne le nouvel impôt sur le revenu que nous proposons de mettre en place. Imaginons que le nouveau système soit adopté au lendemain des élections de 2012 et qu'il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2013. La nouvelle loi comporte très peu d'articles, ce qui est une bonne chose.

Article 1. L'actuel impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est supprimé (ainsi que le prélèvement libératoire, la prime pour l'emploi et le bouclier fiscal).

Article 2. Le nouvel impôt sur le revenu (IR) prend la place de l'actuelle contribution sociale généralisée (CSG) et est prélevé à la source à compter du 1^{er} janvier 2013, sur la même assiette fiscale et suivant les mêmes règles que la CSG.

Article 3. Au lieu d'appliquer les taux proportionnels de CSG actuellement en vigueur, on appliquera, à compter du 1^{er} janvier 2013, les taux progressifs indiqués sur le barème ci-joint.

Le barème que nous proposons pour le nou-



vel impôt sur le revenu fonctionne de la façon suivante. Tout le monde paie un impôt minimal. Jusqu'à 1 100 euros de revenu brut mensuel individuel, l'impôt est fixé à 2%. Entre 1 100 euros et 2 200 euros de revenu mensuel, le taux effectif passe de 2% à 10%. Entre 2 200 euros et 5 000 euros de revenu mensuel, le taux d'imposition passe de 10% à 13%. Puis le taux effectif passe graduellement à 25% à 10 000 euros, 50% à 40 000 euros, et

60% à 100 000 euros de revenu mensuel. Le point important est que ce barème est exprimé en taux effectif directement applicable à la totalité du revenu, et non en taux marginal. Par exemple, l'impôt dû à 5 000 euros de revenu mensuel est égal à 13% de 5 000 euros (soit 650 euros), et l'impôt dû à 10 000 euros de revenu mensuel est égal à 25% de 10 000 euros (soit 2 500 euros). Entre ces différents points, il suffit de tracer des lignes droites. Par exemple, le taux effectif à 7 500 euros de revenu mensuel est de 19%.

Avec le barème proposé, seuls les 3% les plus aisés (au-delà de 8 000 euros de revenu mensuel brut individuel) paient davantage d'impôts. Autour de 7 000 euros, la réforme est neutre. A 6 000 euros de revenu mensuel, et au-dessous, la réforme proposée représente une réduction d'impôt certes modeste, mais qui est loin d'être négligeable en ces temps de pouvoir d'achat stagnant et de surtaxation des revenus du travail.

Vers l'égalité homme-femme

Pourquoi le système du quotient conjugal doit-il être supprimé ? De notre point de vue, la véritable raison pour l'individualisation est tout simplement que l'administration fiscale doit cesser de se soucier de qui vit en couple avec qui. D'abord, parce que cela change tout le temps, et parce que la législation fiscale n'est pas là pour récompenser ou blâmer les différentes formes de vie familiale.

Surtout, l'imposition conjointe des couples aboutit en pratique à traiter les femmes comme un revenu d'appoint et à renforcer les inégalités professionnelles hommes-femmes, que l'on cherche par ailleurs à combattre. Dans un couple égalitaire, c'est-à-dire où les deux conjoints apportent le même revenu, le système du quotient conjugal n'apporte strictement aucune réduction d'impôt : le fait de diviser par deux le revenu du couple fait tomber chaque conjoint exactement dans la même tranche et au même niveau du barème que là où il aurait atterri tout seul. Par contre, dès lors que le couple est inégalitaire, la division puis remultiplication par deux permet de réduire le taux d'imposition. Par définition, plus le couple est inégalitaire, plus la réduction d'impôt est importante : le quotient conjugal fonctionne de facto comme une machine à subventionner les couples inégaux ! Voici un bien étrange objectif de politique publique. Et le plus pervers est que ce système incite les couples inégaux à le rester.

Un meilleur financement de la Sécurité

Un autre avantage considérable de concevoir le nouvel impôt sur le revenu comme

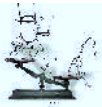
Réformez l'impôt, vous-même, sur internet

La nature révolutionnaire du travail de Landais, Piketty et Saez n'est peut-être pas tant dans leurs constats ou leurs propositions – dont certaines ont été déjà formulées par des élus ou des experts de gauche ou de droite – que dans la création et la mise en ligne, ce 20 janvier, d'un site internet : www.revolution-fiscale.fr. « Il s'agit d'un outil unique au monde, qui va donner à tout citoyen et à tout responsable politique ou syndical la possibilité de s'approprier la question fiscale et de participer ainsi de manière informée au débat », explique Thomas Piketty. Si vous allez sur ce site web – entièrement ouvert et gratuit –, vous pouvez, d'un simple clic, simuler en moins de 4 secondes les conséquences, en milliards d'euros de recettes, d'une hausse du taux d'imposition de telle ou telle tranche de contribuables. Vous pouvez jouer avec le barème existant... ou bien fabriquer le vôtre, plus ou moins progressif. Une espèce de « Sim Fisc », sur le modèle du célèbre jeu vidéo « Sim City », pour fondus de politique économique !

Il s'agit d'une démocratisation sans précédent d'un outil d'expertise, jusqu'ici réservé aux hauts fonctionnaires de Bercy, seuls habilités à faire tourner les modèles informatiques sophistiqués de la fiscalité française, aussi bien gardés qu'une centrale atomique. Et ils ne les mettent pas au service de n'importe qui. Même les membres de la commission des Finances de l'Assemblée se plaignent de n'y avoir qu'un accès restreint ! « Nous demandons à Christine Lagarde un accès illimité et non contrôlé à ces simulations », assure Jérôme Cahuzac, président de cette commission. Sans grand succès pour l'instant. Nos trois jeunes économistes ont éradiqué cet obstacle antidémocratique. « Nous ne sommes évidemment pas partis des fichiers réels de l'administration fiscale, précise Thomas Piketty, mais nous avons entièrement fabriqué – à partir de données publiques – un simulateur fiscal basé sur 800 000 profils fictifs, reproduisant la photographie fidèle des revenus et patrimoines des citoyens français. »

La nouveauté de ce modèle est qu'il prend en compte la totalité des prélèvements obligatoires – impôts sur le revenu et sur le capital, bien sûr, mais aussi impôts sur la consommation et cotisations sociales. Ce qui permet d'analyser, avec force graphiques produits en ligne, la (non)-progressivité de l'ensemble du système fiscal français. Et de proposer des simulations en faisant varier chaque type de prélèvement. Alors... à vos claviers !

Dominique Nora



une extension de la CSG est que cela permet de régler très simplement la question de l'affectation des ressources à la protection sociale. Actuellement, les recettes de la CSG sont affectées à la protection sociale. Elles sont réparties chaque année entre les différentes branches qui en bénéficient (assurance-maladie, prestations familiales, fonds de solidarité finançant le minimum vieillesse), en fonction de formules et de règles fixées chaque automne dans le cadre des lois de financement de la Sécurité sociale.

Nous proposons qu'il en aille exactement de la même façon dans le cadre du nouvel impôt sur le revenu : un pourcentage des recettes sera affecté chaque année à la protection sociale, dans le cadre des lois de financement, et le reste ira au budget de l'Etat, comme les recettes de l'actuel IRPP. Plus précisément, nous proposons que le pourcentage des recettes allant à la Sécurité sociale soit calculé non pas en pourcentage des recettes, mais en pourcentage de la base fiscale, en appliquant les mêmes taux que ceux de l'actuelle CSG. De cette façon, les budgets de la Sécurité sociale seront totalement garantis : c'est le budget de l'Etat qui paierait entièrement les conséquences d'une éventuelle réduction de taux du nouvel impôt sur le revenu.

Un impôt sur la fortune utile

Faut-il alors conserver un impôt progressif sur la fortune comme l'ISF ? Nous le pensons pour plusieurs raisons. D'abord, il serait économiquement insensé, en ces temps de très grande prospérité des patrimoines (notamment des plus élevés) et de stagnation des revenus, de supprimer un tel impôt. La priorité absolue de la politique fiscale doit être d'alléger les prélèvements pesant sur les revenus du travail, et certainement pas de réduire la fiscalité du patrimoine.

Ensuite, les rendements du capital sont très hétérogènes, dans le temps et entre les personnes, ce qui a pour conséquence fondamentale que l'impôt sur le revenu ne peut jamais être un substitut parfait de l'impôt sur la fortune. Ainsi, des personnes très fortunées peuvent avoir de faibles rendements sur leurs placements et donc de petits revenus du patrimoine, car leur patrimoine est placé dans des actifs à faibles rendements (placements fonciers passifs, par exemple). Mais les gros patrimoines peuvent également avoir intérêt à se structurer de manière à ne produire que peu de revenus du capital imposables. Un exemple frappant et d'actualité est le cas de Liliane Bettencourt, la personne la plus fortunée de France, qui limite considérablement ses impôts en ne se versant pas directement

les dividendes de ses actions L'Oréal, mais en les laissant au contraire s'accumuler sous forme de plus-values latentes et non imposables dans une société-écran, Clymène. Au regard de sa véritable richesse, les revenus imposables de Liliane Bettencourt sont donc ridiculement faibles, ce qui montre bien que les revenus du capital sont une notion éminemment manipulable.

La plupart des adversaires de l'ISF se gargarisent du fait qu'un certain nombre de pays européens ont aboli leur impôt progressif sur la fortune. Ceci est vrai de l'Espagne (en 2008) ou encore de l'Allemagne (en 1997). Mais, dans ces deux cas, le patrimoine foncier était estimé à une valeur cadastrale ancienne et donc arbitraire, ce qui créait des injustices et alimentait la révolte fiscale. L'ISF français n'a pas ces défauts. Et il faut au contraire capitaliser sur ce grand avantage de l'ISF français d'être assis sur des valeurs de marché.

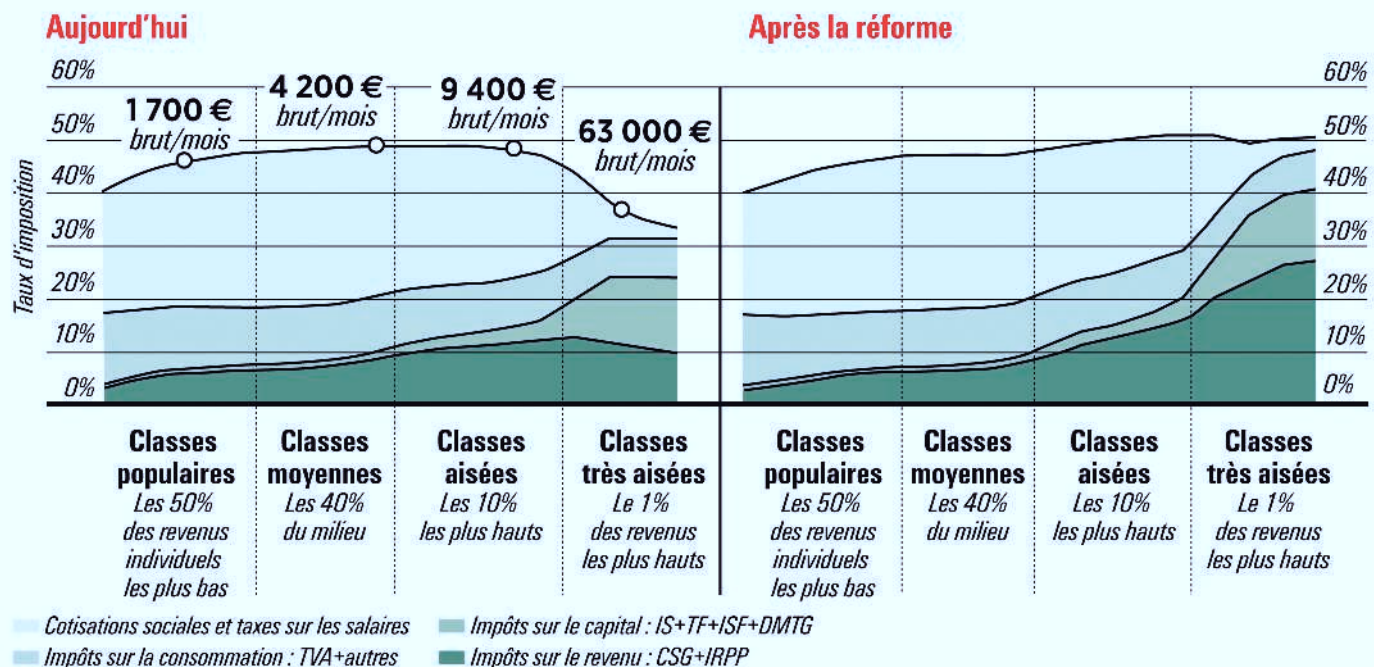
(*) « Pour une révolution fiscale. Un impôt sur le revenu pour le XXI^e siècle », par Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez, Seuil - la République des Idées ».

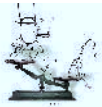
© Seuil, 2011.

Les titres et les intertitres sont de la rédaction du « Nouvel Observateur ».

Comment créer un impôt plus juste

La décomposition des impôts en quatre catégories – cotisations sociales, impôts sur la consommation, sur le capital et sur le revenu – permet de constater l'iniquité du système actuel : le taux d'imposition global des classes populaires et surtout des classes moyennes est supérieur de 10% à 20% à celui des classes les plus aisées (première courbe). Voilà pourquoi les auteurs de « Pour une révolution fiscale » proposent de rétablir la progressivité des impôts sur le revenu et sur le capital des Français favorisés (seconde courbe).





LE POINT DE VUE DES POLITIQUES

« Rendre du pouvoir d'achat aux ménages »

par Jérôme Cahuzac*



Julien Lutt-Story Box, Photo-Sipa

La dette nationale atteint 85% du produit intérieur brut. Elle est détenue à 70% par des investisseurs étrangers. L'inconséquence de nos dirigeants a abouti à une perte

de souveraineté nationale puisque la simple menace d'une défection de nos créanciers étrangers suffit à nous contraindre dans nos choix de politiques publiques. Pour la reconquérir, nous devons donc absolument nous désendetter. Cela exigera de tous un effort qui ne sera accepté que s'il est perçu comme juste. Dès lors, il faut en préalable une réforme fiscale qui aboutisse à une fiscalité plus juste.

Comme le proposent Landais, Piketty et Saez, le système fiscal français doit être plus progressif. En fusionnant l'impôt sur le revenu et la CSG, on y contribuerait puissamment. Pour les revenus les plus faibles, un barème progressif permettrait en effet de rendre du pouvoir d'achat aux ménages modestes qui tous, aujourd'hui, acquittent CSG et CRDS, soit un impôt – excessif pour eux – de 8%. A l'autre extrémité de l'échelle des revenus, il faudrait retenir un taux tenant compte des capacités contributives, de la compétitivité du pays bien sûr et de la nécessité impérieuse de percevoir plus de recettes. En Allemagne, le taux supérieur effectif est de 45%. Il n'est pas perçu comme confiscatoire, et Nicolas Sarkozy veut faire converger fiscalités française et allemande. On pourrait même aller plus loin, par exemple pour décourager l'avidité insolente des dirigeants du CAC 40. Une telle réforme s'accompagnerait du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source. Il serait alors logique d'aller au bout

de la démarche de simplification en passant d'un impôt familial à un impôt individuel, comme le proposent les auteurs que vous citez et que nous auditionnerons. Mais contrairement à eux je ne crois pas qu'il soit réaliste de prétendre supprimer toutes les niches fiscales. Il faut plutôt faire le tri et les évaluer, car la fiscalité est un instrument utile pour susciter des comportements vertueux, notamment écologiques.

Quant au débat fiscal du printemps annoncé par Nicolas Sarkozy, je crains que les

ambitions présidentielles, comme souvent, ne se réduisent considérablement avec le temps qui passe. Je plaiderai pour qu'on soumette les revenus du capital et du travail au même barème de l'impôt sur le revenu. Aujourd'hui les hauts revenus du capital sont moins imposés que certains revenus du travail. C'est difficilement justifiable.

J. C.

(* *Président de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, député PS du Lot-et-Garonne.*)

« Le bouclier fiscal est politiquement mort »

par Gilles Carrez*



IBO-Sipa

Sur le constat, il est incontestable que depuis dix ans les taux d'impôt sur le revenu ont baissé. Cela a commencé avec Laurent Fabius. Cela a continué avec la réforme de 2006. Elle a été très favorable aux très hauts revenus car on a réintégré dans le barème l'abattement de 20% qui se pratiquait avant, mais qui était plafonné. Je l'avais bien souligné dans mon rapport à l'époque. Mais nous étions sous l'emprise d'une crainte : celle des délocalisations de patrimoine, qui n'a pas complètement disparu. Quant à l'absence de progressivité dont souffrirait notre système fiscal, il faut faire attention à cette notion. Souvenez-vous du rapport Ducamin en 1996. Il concluait que la progressivité ou

dégressivité d'un système devait aussi tenir compte de l'effet des transferts sociaux (aide au logement, APA, RSA...) qui profitent notamment aux ménages modestes. On parle de dizaines de milliards d'euros.

En tout cas, je n'ai pas attendu ce travail d'universitaires pour alerter le président de la République sur les problèmes que pose le bouclier fiscal. Celui-ci est politiquement mort, mais aucune réforme n'est simple. Pour supprimer l'ISF et le bouclier, il faut trouver 3 milliards d'euros de recettes. Certains disent : il faut taxer davantage le patrimoine ou ses revenus. Mais notre fiscalité du patrimoine est déjà dans le haut de la fourchette européenne, plus lourde que celle de l'Allemagne, comme l'a montré en 2009 un rapport du Conseil des Prélèvements obligatoires. Et nous venons encore de la durcir avec la réforme des retraites. Reste donc l'idée d'instaurer une nouvelle tranche d'impôt sur le revenu. On nous dit : il ne faut pas taxer davantage le travail. Mais à un certain niveau la différence entre le travail et le capital devient moins nette. Prenez un radiologue, s'il gagne plus qu'un médecin généraliste en travaillant autant, c'est parce qu'il a du capital : il a investi dans une IRM par exemple. C'est donc le revenu de son capital que l'on taxerait.

Quelles que soient les réformes fiscales à mener, avant ou après 2012, il faut être vigilant. Il n'est plus possible de financer les baisses d'impôts par la dette, de les faire payer par nos enfants et petits-enfants comme cela s'est produit, pour partie, avec la réforme de la taxe professionnelle. Toute réforme devra être gagée ; soit, et c'est la priorité, par des économies, soit par des redéploiements de recettes. Et le grand sujet de demain est à mon avis le financement de la protection sociale.

G. C.

(* *Rapporteur général (UMP) de la commission des Finances de l'Assemblée nationale.*)